

## Relevé des avis du Comité Social Territorial

Consultations électroniques du 24 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2024

et du 15 au 17 juillet 2024

### Consultation du 24 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2024

#### Ont participé :

##### Représentants des autorités territoriales :

- Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion ;
- Monsieur Gilles RENDLER, Directeur général des services au Centre de Gestion.

##### Représentants du personnel :

- **F.A.F.P.T. :**
  - Madame Christiane ZINDY, Attaché à la Commune de Niederentzen.
- **C.G.T. :**
  - Madame Patricia CANGEMI, ATSEM ppal de 1<sup>ère</sup> classe à la Commune de Sainte-Croix-en-Plaine ;
  - Madame Bénédicte VIROULET, Attaché ppal de conservation du patrimoine à la Commune de Biesheim (*suppléante avec voix délibérative*).
- **F.O. :**
  - Madame Marion PERETTI, Attaché à la Commune de Raedersheim.

#### Excusée :

##### Représentante des autorités territoriales :

- Madame Annick BRAESCH, Directrice générale adjointe au Centre de Gestion.

### Consultation du 15 au 17 juillet 2024

#### Ont participé :

##### Représentants des autorités territoriales :

- Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion ;
- Madame Annick BRAESCH, Directrice générale adjointe au Centre de Gestion ;
- Madame Denise BUHL, Maire de la Commune de Metzeral ;
- Monsieur Michel HABIG, Président du SCOT Rhin – Vignoble – Grand Ballon ;
- Monsieur Guy JACQUEY, Maire de la Commune d'Orbey.

**Représentants du personnel :**

- **F.A.F.P.T. :**
  - Monsieur Romuald WESSANG, Attaché à la Commune de Pfaffenheim ;
  - Madame Christiane ZINDY, Attaché à la Commune de Niederentzen.
- **C.G.T. :**
  - Madame Patricia CANGEMI, ATSEM ppal de 1<sup>ère</sup> classe à la Commune de Sainte-Croix-en-Plaine ;
  - Madame Bénédicte VIROULET, Attaché ppal de conservation du patrimoine à la Commune de Biesheim (*suppléante avec voix délibérative*).
- **F.O. :**
  - Madame Marion PERETTI, Attaché à la Commune de Raedersheim.

**Excusé :****Représentant des autorités territoriales :**

- Monsieur Gilles RENDLER, Directeur général des services au Centre de Gestion.

---

**Objet de la consultation :**

Point CST	Intitulé	Désignation des pièces communiquées
Point 1	<b>Organisation, fonctionnement des services et évolution des administrations</b> <b>Instauration d'un régime d'astreinte :</b> commune de Pulversheim	Pas de pièce
Point 2	<b>Orientations stratégiques en matière de politique indemnitare et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire</b> <b>Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire :</b> commune de Fréland	Pas de pièce
Point 3	<b>Instauration des titres-restaurant :</b> commune de Pulversheim	Pas de pièce

## **Point 1 : Organisation, fonctionnement des services et évolution des administrations**

### **Instauration d'un régime d'astreinte : commune de Pulversheim**

Lors de la séance du Comité Social Territorial du 11 juin 2024, le dossier ci-dessus a recueilli les avis suivants :

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis défavorable à l'instauration d'un régime d'astreinte pour les agents de la filière technique telle que présentée par la commune de Pulversheim.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis défavorable à l'instauration d'un régime d'astreinte pour les agents de la filière technique telle que présentée par la commune de Pulversheim.

Conformément à l'article 38 du règlement intérieur du Comité Social Territorial (article 91 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021) :

*« Lorsqu'une question, dont la mise en œuvre nécessite une délibération, recueille un vote unanime défavorable du CST – CDG 68, cette question fait l'objet d'un réexamen et une nouvelle délibération est organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à 8 jours et excéder 30 jours. La nouvelle convocation est adressée dans un délai de 8 jours au moins aux membres du CST – CDG 68.*

*Le CST – CDG 68 siège alors valablement quel que soit le nombre de représentants du personnel présents. Il ne peut être appelé à délibérer une nouvelle fois suivant cette même procédure ».*

Résultats de la consultation par voie électronique du 24 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis défavorable à l'instauration d'un régime d'astreinte pour les agents de la filière technique telle que présentée par la commune de Pulversheim.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis défavorable à l'instauration d'un régime d'astreinte pour les agents de la filière technique telle que présentée par la commune de Pulversheim.

## **Point 2 : Orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire**

### **Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire : commune de Fréland**

Lors de la séance du Comité Social Territorial du 11 juin 2024, le dossier ci-dessus a recueilli les avis suivants :

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis défavorable concernant l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire telle que présentée par la commune de Fréland.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis défavorable concernant l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire telle que présentée par la commune de Fréland.

Résultats de la consultation par voie électronique du 24 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis défavorable concernant l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire telle que présentée par la commune de Fréland.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis défavorable concernant l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire telle que présentée par la commune de Fréland.

### **Point 3 : Orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire**

#### **Instauration des titres-restaurant : commune de Pulversheim**

Lors de la séance du Comité Social Territorial du 11 juin 2024, le dossier ci-dessus a recueilli les avis suivants :

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis défavorable concernant l'instauration des titres-restaurant telle que présentée par la commune de Pulversheim.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis défavorable concernant l'instauration des titres-restaurant telle que présentée par la commune de Pulversheim.

Résultats de la consultation par voie électronique du 15 au 17 juillet 2024 :

- Les représentants du personnel émettent à la majorité un avis favorable concernant l'instauration des titres-restaurant telle que présentée et détaillée par la commune de Pulversheim.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable concernant l'instauration des titres-restaurant telle que présentée et détaillée par la commune de Pulversheim.

Colmar, le 18 juillet 2024

Le Président  
du Comité Social Territorial,

**SIGNÉ**

Lucien MULLER  
Président du CDG 68

Le secrétaire,

**SIGNÉ**

Gilles RENDLER  
Directeur du CDG 68

Le secrétaire adjoint,

**SIGNÉ**

Romuald WESSANG  
Attaché à la Commune de Pfaffenheim